

## Compte-rendu du conseil municipal du mardi 26 janvier 2016 à 18h30

**Etaient présents :** Mme SANTACREU Anne-Marie, MM. RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mmes MAROTZKI Marie-Hélène, GUTTIN Arlette, MM. DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

**Absents excusés:** M. GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, GHESQUIER Corinne

**Secrétaire de séance :** M. HERRIOU Jean-Pierre

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent du 14 décembre 2015 à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à rajouter une délibération, accord à l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal commencera par une présentation d'activités de la communauté de communes *Lacs et Gorges du Verdon*. Cette présentation est faite par M. Jean BACCI, président de la CCLGV, avec le concours du directeur général M. Loïc IMBARD.

Après une période de préfiguration (2012-2014), la création est effective le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Durant les années 2014 et 2015 diverses actions ont été engagées dans les domaines suivants : petite enfance, assainissement non collectif (SPANC), Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (P.I.D.A.F), développement économique et agricole, aménagement numérique, aménagement de l'espace, gestion des ordures ménagères, équipements sportifs d'intérêt communautaire, maison de services au public, autres actions sociales, maison médicale pluri professionnelle, projet d'hébergement polyvalent mutualisé, tourisme.

En conclusion, pour la période 2016-2020, des réflexions sont engagées pour chercher encore à mutualiser davantage des domaines d'intervention communale actuellement qui pourraient être traités au niveau communautaire : services juridiques, procédures de marchés publics, préparation de dossiers pour bénéficier de financements régionaux et européens (Fonds Feder), relations humaines, services eau et assainissement, etc.

### **Délibérations :**

#### **Les délibérations suivantes sont approuvées à l'unanimité :**

##### **1 Orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U. :**

Sur la base d'un texte préparé par le cabinet Begeat et modifié, lors de réunion de travail, par les membres du conseil municipal, la prise en compte de STECAL est considérée pour le moment comme des intentions, faute de documents plus précis à examiner lorsqu'ils seront élaborés.

##### **2 Demande de subvention exposition Elvire Jan :**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var, pour un montant de 1000€, à l'occasion de l'exposition Elvire Jan, décédée il y a 20 ans.

##### **3 Signature convention Plancher des chèvres:**

La convention entre la commune et le Plancher des chèvres arrive à son terme. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention.

##### **4 entretien professionnel : critères d'évaluation du personnel communal :**

Les critères d'évaluation ont été présentés et seront communiqués aux membres du conseil municipal en charge des entretiens.

Ce sujet ne nécessite pas de délibération, il n'y a pas de vote.

## **5 Modification du temps de travail d'un adjoint technique :**

Depuis un an, le contrat de travail portait sur 18 heures par semaine, avec 4 heures supplémentaires en cas de besoin. L'expérience du vécu sur ces deux années démontre que ces 4 heures complémentaires sont toujours nécessaires. La conséquence, le contrat de travail portera désormais sur 22 heures par semaine au lieu de 18 heures.

## **6 Remboursement trop perçu IAT :**

Pour assurer le remboursement de ce trop-perçu et satisfaire à la demande du percepteur, et pour régulariser la situation, cette dépense est assurée sur le budget communal en 2016.

## **7 Convention d'adhésion à la mission d'assistance du pôle de l'eau de l'association des maires du Var :**

Monsieur le maire expose que l'association des maires du Var facilite à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par le conseil, l'information et le cas échéant, par une assistance technique et administrative.

Dans ce cadre, l'association des maires du Var propose à ses membres de souscrire à la mission d'assistance du pôle de l'eau. Le fait de signer la convention n'engage toutefois pas une facturation annuelle et systématique de la collectivité.

Cette convention est conclue pour toutes procédures engagées avec le pôle de l'eau pour la durée du mandat 2014-2020.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Une présentation succincte des accords entre les communes d'Aups, Régusse, Artignosc et Moissac-Bellevue pour l'organisation de police municipale.** Un quota de 5 heures hebdomadaires est prévu pour Moissac-Bellevue. Il s'agit d'une valeur moyenne qui sera utilisée en fonction de la demande.

### **- Centre photovoltaïque :**

Ce projet auquel la commune porte grand intérêt est en phase d'évolution et nécessite une réunion de travail prochaine qu'il faut fixer.

### **- Monsieur Herriou demande à Monsieur le maire de citer quelques-unes de ses nouvelles fonctions dues à son élection au conseil régional :**

Monsieur J. BACCI représente la région au sein de

La commission agriculture, viticulture ruralité;

La commission Massif des Alpes (pour représenter les communes de zones de montagnes autre que les stations de ski),

Représentant la région au conseil d'administration des lycées de Lorgues, Draguignan, Brignoles et Saint-Maximin, SMAVD Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance,

Parc Naturel Régional du Verdon,

EPFR – espace public foncier régional,

SAFER (suppléant) titulaire : maire de la Crau,

Commission de la forêt,

Association défense de la forêt (COFOR).

### **- Communication Parc solaire :**

Attendre un peu dans l'avancement du P.L.U. Voir si on peut faire paraître une demi-page dans Var Matin.

Solaire direct serait ouvert à projet participatif, à confirmer.

**Fin de séance à 21h**